

CONSEILLER FINANCIER

Évaluation des acquis en de formation :

Les évaluations qui seront réalisées découleront d'une première évaluation dite "questionnaire de positionnement" qui permettra de mettre en avant les connaissances et compétences du stagiaire à son entrée en formation.

Contrôle continu :

Les formateurs peuvent vérifier le niveau d'acquisition des savoirs et compétences à la fréquence suivante.

- Pour les modules dont la durée est inférieure ou égale à 10.5h : 1 évaluation minimum
- Pour les modules dont la durée est comprise entre 14 et 28h : 2 évaluations minimum
- Pour les modules dont la durée est comprise entre 31.5 et 50h : 3 évaluations minimum
- Au-delà : au moins 6 évaluations minimum dans l'année

Chaque formateur organise, comme il l'entend, le contrôle des connaissances des participants. Les contrôles de connaissance se déroulent pendant la plage horaire prévue à cet effet (contrôle continu), et durant les cours. Toute épreuve (interrogation écrite, orale, devoir sur table, devoir à la Maison, QCM, etc...) est notée sur 20.

Les notes obtenues en cours de formation ne sont qu'un positionnement du candidat et ne sont pas prises en compte pour la validation du titre

Evaluation en fin de formation (examen final) :

Epreuve orale d'une durée d'1h précédée d'1h de préparation en loge.

Elle prend appui sur un dossier de pratiques professionnelles contenant 8 fiches d'activités réalisées durant la période en entreprise et en formation (2 fiches d'activités par bloc) et sur un sujet tiré au sort le jour de l'examen (les 4 blocs d'activité sont évalués sous la forme d'une étude de cas composée de cas pratiques)

PREPARATION :

Le candidat dispose de 60 minutes pour prendre connaissance du sujet et préparer son entretien durant lequel il exposera les solutions apportées aux mises en situation professionnelle. (4 blocs d'activité sont évalués sous la forme d'une étude de cas composée de cas pratiques)

PASSAGE :

- 20 minutes : restitution des solutions par rapport aux mises en situations professionnelles
- 20 minutes : présentation du dossier de pratiques professionnelles
- 20 minutes d'échanges

Modalités de validation du titre :

Seul le certificateur est habilité à délivrer le titre, à l'issue d'une commission d'harmonisation.

La commission d'harmonisation statue à partir :

- Du dossier de pratiques professionnelles
- Des recommandations formulées par le jury à l'issue de l'épreuve finale
- Des réflexions écrites formulées par le candidat lors de la préparation des mini-cas.

Le titre peut être obtenu de manière totale (4 blocs), partielle (entre 1 et 3 blocs) ou non obtenu (0 blocs).

Il n'y a aucune compensation entre les différents blocs.

EN CAS DE VALIDATION PARTIELLE :

Le certificateur valide un ou plusieurs blocs d'activité sur les 4 blocs composant la certification de « Conseiller Financier ».

Le certificateur émet des recommandations pour l'obtention des blocs d'activité non acquis (formation complémentaire et/ou expérience professionnelle).

Les blocs d'activités acquis partiellement sont conservés pendant 5 ans.

Le candidat doit prouver qu'il a tenu compte des recommandations du jury, il doit ainsi fournir une attestation de formation en cas de recommandation relative à un apport pédagogique complémentaire ou bien un certificat de travail pour une demande d'expérience professionnelle.

Le candidat ayant obtenu partiellement la certification devra se représenter à l'épreuve orale (évaluation portant uniquement sur les blocs d'activités non obtenus) et facturée 320 euros forfaitaires.

EN CAS D'ECHEC COMPLET :

Le certificateur émet des recommandations (formation complémentaire et/ou expérience professionnelle).

Le candidat doit prouver qu'il a tenu compte des recommandations du jury, il doit ainsi fournir une attestation de formation en cas de recommandation relative à un apport pédagogique complémentaire ou bien un certificat de travail pour une demande d'expérience professionnelle.

Il dispose d'un délai de 5 ans pour faire une demande d'inscription à une nouvelle session d'examen.